



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Valeurs mobilières

Question écrite n° 6887

#### Texte de la question

M Georges Mesmin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la nécessité d'améliorer le régime applicable aux plus-values réalisées sur valeurs mobilières. Plusieurs de nos partenaires européens ont institué un régime plus favorable aux épargnants. Il en résulte un risque de fuite des capitaux qui nous menacera dès 1990. Par ailleurs, chacun s'accorde à déplorer la régression continue du taux d'épargne des ménages en dépit des mesures déjà prises pour l'enrayer. Le régime d'imposition des plus-values immobilières comporte des exonérations tenant à la nature des biens cédés, à la nature ou à l'importance des opérations réalisées, à la situation personnelle du cedant et à la durée de détention de l'immeuble. Il lui demande donc les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour améliorer le régime applicable aux plus-values mobilières.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation de la fiscalité française aux impératifs du grand marché intérieur européen constitue l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Toutefois, la Commission des Communautés européennes doit présenter prochainement des propositions d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne dans les États membres. Le conseil des Communautés européennes se prononcera sur ces propositions avant le 30 juin 1989. Il n'est pas possible, dans l'immediat, de préjuger des mesures qui seront prises au vu des décisions communautaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mesmin Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6887

**Rubrique :** Plus-values : imposition

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3708